Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1422547C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2014-810** **09/10/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP ADMINISTRATION CENTRALE MEDDE DREAL Établissements d'enseignement agricole Établissements publics Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Deux concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés en 2015 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Date d’ouverture des pré-inscriptions télématiques : 9 octobre 2014
Date limite des pré-inscriptions télématiques : 13 novembre 2014
Date limite de retour des confirmations d’inscription : 27 novembre 2014
Date limite des inscriptions à la préparation à l'épreuve écrite : 23 octobre 2014

Suivi par : Monique BOUET - Célia VERRES
Mèl : monique.bouet@agriculture.gouv.fr
celia.verres@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01.49.55.47.91 et 01.49.55.42.13
Fax : 01.49.55.50.82

Textes de référence :
Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d’accès aux corps et cadres d’emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d’accès aux corps et cadres d’emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d’études déterminé relevant d’une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012, modifié, fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012, modifiés, fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien principal).

VOIES DE RECRUTEMENT

I - RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE TECHNICIEN

Un concours externe, un concours interne et un examen professionnel sont ouverts au titre de l'année 2015 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture pour les spécialités suivantes :

Vétérinaire et alimentaire	Techniques et économie agricoles	Forêt et territoires ruraux
Concours externe	Concours externe	-
Concours interne	Concours interne	-
Examen professionnel	Examen professionnel	Examen professionnel

II - RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL

Un concours externe et un concours interne sont ouverts au titre de l'année 2015 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture pour les spécialités suivantes :

Vétérinaire et alimentaire	Techniques et économie agricoles	Forêt et territoires ruraux
Concours externe	Concours externe	Concours externe
Concours interne	Concours interne	Concours interne

III - NOMBRE DE POSTES

Le nombre des places offertes à ces concours et à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

Des places seront offertes notamment à l'ASP (Agence de service et de paiement) et à France Agrimer dans la spécialité "techniques et économie agricoles" et à l'ONF (Office national des forêts) dans la spécialité "forêt et territoires ruraux".

CALENDRIER

Pour l'ensemble de ces recrutements

Période de pré-inscriptions télématiques ou de retrait des dossiers papier **: du 9 octobre au 13 novembre 2014 inclus.**

Toute demande de pré-inscription hors de cette période sera rejetée.

Les pré-inscriptions télématiques se feront sur le site Internet : www.concours.agriculture.gouv.fr

Date limite de retour des confirmations d'inscription : **27 novembre 2014 dernier délai** (le cachet de la Poste faisant foi).

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **3 février 2015** dans les centres suivants :

AJACCIO – AMIENS – BASSE-TERRE - BORDEAUX – CACHAN – CAYENNE - DIJON – FORT DE FRANCE- LYON – MAMOUDZOU - MONTPELLIER – NOUMEA – PAPEETE- RENNES – ST DENIS DE LA REUNION – ST PIERRE ET MIQUELON – TOULOUSE – UVEA

Voir les coordonnées des centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) en annexe 1.

Les horaires des épreuves écrites n'étant fixés que lorsque toutes les candidatures seront enregistrées, les candidats en seront informés lors de la réception de leur convocation à ces épreuves.

La date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe), de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) (concours interne et examen professionnel) pour les candidats admissibles est fixée au **14 avril 2015 dernier délai** (le cachet de la Poste faisant foi).

Les épreuves orales d'admission auront lieu à **PARIS à compter du 18 mai 2015**.

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les épreuves écrites des concours dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal auront lieu le même jour. Ils ne pourront donc participer qu'à un seul recrutement.

Quel que soit le mode de recrutement, les candidats indiqueront **lors de l'inscription** la spécialité au titre de laquelle ils entendent concourir (vétérinaire et alimentaire – techniques et économie agricoles – forêt et territoires ruraux). Cette spécialité doit être **UNIQUE.**

Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée de documents explicatifs. Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les chargées de ces concours et examen professionnel indiquées ci-dessous.

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

Les candidats aux concours internes et à l'examen professionnel joindront **à leur dossier une attestation de position administrative** obligatoirement complétée et signée par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat**.**

Au plus tard le 27 novembre 2014 (le cachet de la Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies à 0,66 € et une enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie à 1,10 €, au :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

SG/SRH/SDDPRS

Bureau des concours et des examens professionnels

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

à l'attention de Mmes Monique BOUET / Célia VERRES

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 27 novembre 2014 avec un cachet de la poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Au plus tard le **14 avril 2015,** délai de rigueur, les candidats admissibles transmettront à l'adresse indiquée ci-dessus leur dossier de présentation (concours externes) ou leur dossier de RAEP (concours internes et examen professionnel) servant de base à l'épreuve orale d'admission, en 5 exemplaires ; chaque exemplaire sera agrafé (pas de spirale) et comprendra une photo d'identité récente, les photocopies de contrats de travail ne sont pas à joindre dans les dossiers de présentation ou de RAEP.

Pour obtenir tous renseignements relatifs à ces concours et examen, les candidats peuvent s'adresser à :

Monique BOUET - tél 01 49 55 47 91 - mél : monique.bouet@agriculture.gouv.fr

Célia VERRES - tél 01 49 55 42 13 - mél : celia.verres@agriculture.gouv.fr

A - CONDITIONS D'ACCÈS DANS LE GRADE DE TECHNICIEN

I - <u>Au concours externe</u>

En application de l'article 5 du décret du 4 mai 2011, peuvent faire acte de candidature :

Les candidats titulaires :

- d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ;
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Sont dispensés de diplôme :

- les mères et pères de famille d'au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau.

II - <u>Au concours interne</u> :

- les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les agents de la fonction publique hospitalière mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ainsi que les militaires ;

- les intéressés doivent être, **à la date des épreuves écrites, soit le 3 février 2015**, en position d'activité, de détachement ou de congé parental ;

- les agents des organisations intergouvernementales en fonction à la date de clôture des inscriptions, soit le 13 novembre 2014.

Tous les candidats au concours interne doivent justifier, au 1er janvier 2015, de quatre années de services publics en équivalent temps plein.

III - <u>À l'examen professionnel</u> :

Les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du ministère chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans ses établissements publics et justifiant au 1er janvier 2015 de sept années de services publics.

B - CONDITIONS D'ACCÈS DANS LE GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL

En application de l'article 10 du décret du 4 mai 2011, peuvent faire acte de candidature :

I - <u>Au concours externe</u> :

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Sont dispensés de diplôme :

- les mères et pères de famille d'au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau.

<u>II - Au concours interne :</u>

- les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les agents de la fonction publique et les militaires. Les intéressés doivent être **à la date des épreuves écrites, soit le 3 février 2015**, en position d'activité, de détachement ou de congé parental ;

- les agents des organisations intergouvernementales en fonction à la date de clôture des inscriptions, soit le 13 novembre 2014.

Tous les candidats au concours interne doivent justifier, au 1er janvier 2015, de quatre années de services publics en équivalent temps plein .

<u>Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus</u>.

NATURE DES ÉPREUVES

Les candidats sont invités à consulter la notice actualisée disponible sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr

CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 qui autorise l'administration à vérifier après les épreuves et avant la nomination des lauréats que les conditions requises pour concourir sont remplies, **la vérification des dossiers de candidature au regard des conditions exigées pour concourir sera effectuée après les épreuves d'admissibilité.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'être convoqué aux épreuves, voire figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

Les candidats aux concours internes et à l'examen professionnel en fonctions au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à ce recrutement.

DISPOSITIF D' APPUI À LA PRÉPARATION DES AGENTS

Ce dispositif est destiné aux agents du Ministère et des établissements publics qui en relèvent. Il concerne exclusivement la préparation des épreuves écrites des différents examens et concours dans le corps et les grades des Techniciens Supérieurs (à l'exception des concours externes).

Le Bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) a confié cette préparation à Eduter-CNPR, qui est une unité d'AGROSUP Dijon, spécialisée dans les formations ouvertes et à distance pour l'enseignement supérieur et technique agricole. La personne chargée du suivi de cette formation au BFCDC est Nathalie JOUANNET (tél: 01 49 55 58 23).

Concernant l'épreuve orale fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les préparations sont organisées au niveau régional par l'intermédiaire des délégués régionaux à la formation continue (*cf* liste en annexe 2).

- **Conditions de participation des agents au dispositif**

Pour rappel, le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de droit de 5 jours par an pour permettre à un agent du MAAF de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation aux examens et concours. Pour une action de formation ouverte et à distance, ce droit peut s'exercer à partir du poste de travail ou sur un poste informatique dédié dans la structure, dans une situation bien identifiée de formation pour l'agent.

Pour les agents des services centraux et déconcentrés du Ministère, le financement est assuré par le budget de la formation continue géré au niveau central par le BFCDC. Pour les agents des établissements publics, le financement est à la charge de leur employeur, sur la base d'une convention à passer avec Eduter-CNPR /AgroSup Dijon.

Sur le plan matériel, l'ordinateur utilisé par l'agent doit avoir un accès Internet en haut débit, un lecteur média, le logiciel Adobe Reader (version 6.0 minimum). Il est souhaitable que celui-ci soit équipé d'une carte son active et d'un casque audio ; si l'agent se forme à partir d'un poste de travail dans sa structure, il faut vérifier avec le service informatique les possibilités d'accès à des sites hors Ministère de l'Agriculture.

- Présentation du dispositif

La formation proposée est une formation à distance avec un suivi individualisé.

Les formations s'effectuent au moyen d'un accès à une plateforme WEB. Aucun support pédagogique ne sera envoyé sous forme papier. Un responsable de formation d'Eduter-CNPR assure le suivi individualisé de chaque agent.

Pour chacun des grades visés (technicien et technicien principal), le dispositif est composé de deux formations de nature différente :

1 - Une formation centrée sur les connaissances théoriques afin de mettre les candidats au niveau des connaissances requises en référence au programme des épreuves, par spécialité choisie.

Les contenus sont découpés en séquences et activités, assorties de durées indicatives qui permettent aux agents de s'organiser. Des questionnaires à choix multiples permettent à chaque agent de vérifier et de constater sa progression.

2 - Une formation centrée sur la méthodologie et l'entraînement aux épreuves, en fonction de la voie de recrutement et de la spécialité.

Seuls les agents pré-inscrits au concours peuvent bénéficier de cette formation-ci.

Une attestation de pré-inscription est donc à fournir dès que possible à Eduter-CNPR pour valider l'inscription de l'agent à ce module et lui permettre d'accéder aux devoirs.

- La préparation à l'examen professionnel et au concours interne de technicien

Comme les modalités de l'épreuve écrite sont communes aux deux voies de recrutement, les formations sont identiques:

- Module 1 : Mise à niveau des connaissances, par spécialité (code EPICEA = **152 096**)

La durée estimée de la formation est de 70 à 80 heures

- Module 3 : Entraînement aux épreuves, par spécialité (code EPICEA= **152 097**)

- Apports méthodologiques sur les écrits professionnels

- Méthodologie de rédaction d'une note

- Méthodologie de rédaction d'un courrier

L'entraînement consiste en la rédaction d'un devoir, à envoyer pour correction semaine 50.

Un second entraînement sera proposé à travers un devoir auto-correctif semaine 2.

La durée de formation pour ces modules est estimée à **30 heures** environ, avec le temps de rédaction des devoirs.

- La préparation au concours interne de technicien principal

Elle est composée des deux modules suivants :

- Module 2 : Mise à niveau des connaissances, par spécialité (code EPICEA = **152 098**)

La durée estimée de la formation **est de 70 à 80 heures**

- Module 4 : Entraînement aux épreuves par spécialité (code EPICEA = **152 099**)

- Apports méthodologiques sur les écrits professionnels

- Méthodologie de rédaction d'une note

- Méthodologie de rédaction d'un courrier

L'entraînement consiste en la rédaction d'un devoir, à envoyer pour correction selon le calendrier prévisionnel suivant semaine 50.

Un second entraînement sera proposé à travers un devoir auto-correctif semaine 2.

La durée de formation pour ces modules est estimée à **30 heures** environ, avec le temps de rédaction des devoirs.

- Modalités d'inscription

Afin de faciliter le délai d'inscription et d'éviter toute confusion, un formulaire d'inscription par voie de recrutement (concours interne ou examen professionnel) est à remplir par l'agent. Ces formulaires sont téléchargeables uniquement sur le site de FORMCO (http://www.formco.agriculture.gouv.fr/)

Outre les renseignements habituels, les agents doivent saisir impérativement dans ce formulaire d'inscription les éléments suivants:

1. -Leur adresse de messagerie personnelle ou professionnelle : elle va servir pour leur connexion à la plateforme, y compris pendant les congés des agents.
2. -Leur adresse postale d'envoi des copies
3. -Le numéro de téléphone où ils peuvent être joints (personnel, professionnel ou portable) ;
4. -Nom et adresse mail du supérieur hiérarchique ou du responsable local de formation en cas de «décrochage» ;
5. - **Le type de concours** et la **spécialité** retenue par l'agent.

Le formulaire rempli doit être envoyé par l'agent à son supérieur hiérarchique ou son responsable local de formation par mail pour validation. **Une fois validé, le supérieur hiérarchique ou le responsable local de formation le transmet par mail uniquement à Eduter-CNPR** à l'adresse suivante :

caterina.penasa-dine@educagri.fr ou edutercnpr.adminpro@educagri.fr

La clôture des inscriptions est fixée au **jeudi 23 octobre** au soir à Eduter-CNPR.

Dès son inscription, les coordonnées de connexion et les modalités d'utilisation de la plateforme sont transmises à l'agent par message électronique.

INFORMATIONS AUX SERVICES DÉCONCENTRÉS

Le meilleur accueil devra être réservé aux candidats désireux d'obtenir des informations sur les métiers de technicien supérieur. En effet, lors de l'entretien avec le jury, les candidats du concours externe sont jugés, entre autres, sur la représentation qu'ils se font des métiers de technicien supérieur.

Il convient donc de leur permettre d'acquérir cette connaissance par l'intermédiaire d'une rencontre avec les techniciens supérieurs en fonction dans les services déconcentrés.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

ANNEXE 1

CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

L'organisation matérielle des épreuves écrites est confiée aux centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) qui ont défini les lieux de déroulement de ces épreuves.

CEPEC	Centre d'épreuve écrite	Personnes à contacter		Coordonnées
AMIENS	Amiens	Sylvie-Anne RÉMY	Tél. : 03-22-33-55-49 sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr	DRAAF PICARDIE
		Sonia LESAGE	Tél. : 03-22-33-55-39 sonia.lesage@agriculture.gouv.fr	
BORDEAUX	Bordeaux	Catherine BIELLI	Tél. : 05-56-00-42-62 catherine.bielli@agriculture.gouv.fr	DRAAF AQUITAINE Service régional de formation et développement
		Serge SAINTE-MARIE	serge.sainte-marie@agriculture.gouv.fr	
CACHAN	Cachan	Évelyne MAZZOLÉNI	Tél. : 01-41-24-17-06 evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr	DRIAAF ILE-DE-FRANCE Secrétariat général
		Sébastien FAUGÈRE	sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr	
		Frédérique RENARD	Tél. : 01-41-24-17-04 frederique.renard@agriculture.gouv.fr	
DIJON	Dijon	Laurence ARRIVÉ	Tél. : 03-80-39-30-20 laurence.arrive@agriculture.gouv.fr	DRAAF BOURGOGNE Service régional de formation et développement
		Jean-Paul PERDREAU	Tél. : 03-80-39-30-54 jean-paul.perdreau@agriculture.gouv.fr	
LYON	Lyon	Sandrine QUEMIN	sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr	DRAAF RHÔNE-ALPES Secrétariat général
		Isabelle ANSELME	Tél : 04-78-63-14-18 Isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr	
		Patrice WEISS	Tél : 04-78-63-13-39 / 34-40 patrice.weiss@agriculture.gouv.fr	
MONTPELLIER	Ajaccio Montpellier	Stéphane LAGAUZÈRE	Tél : 04.67.41.80.26 stephane.lagauzere@agriculture.gouv.fr	DRAAF du LANGUEDOC-ROUSSILLON Service régional de formation et développement
		Christelle AVIAT	Tél : 04-67-10-19.06 christelle.aviat@agriculture.gouv.fr	
RENNES	Rennes	Etienne LAFARGUE	Tél : 02-99-28-22-10 etienne,lafargue@agriculture.gouv.fr	DRAAF BRETAGNE Secrétariat général
		Aline CAZOULAT	Tél : 02-99-28-22-75 ou 22-80 aline.cazoulat@agriculture.gouv.fr	
TOULOUSE	Toulouse	Marcel MILIN	Tél : 05-61-10-62-11 marcel.milin@agriculture.gouv.fr	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES SRFD /CIRSE
		Chantal MAZAT	Tél : 05-61-10-62-65 chantal.mazat@agriculture.gouv.fr	

(Màj septembre 2014)

ANNEXE 2

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
ALSACE	**Pierre-Irénée BRESSOLETTE** pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66)
AQUITAINE	**Sophie de GRIMAL** sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux Tél : 05.56.00.43.52 (42.68)
AUVERGNE	**Elsa TARRAGO** **elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr** Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04.73.42.27.92 (76)
BOURGOGNE	**Solène AUBERT** solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03.80.39.30 59 (82)
BRETAGNE	**Carmen GAN** carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistante : Aline CAZOULAT	DRAAF Rennes Tél : 02.99.28.22.04 (22 80)
CENTRE	**Nicolas DUPUY** nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02.38.77.40.00 (41 96)
CHAMPAGNE-ARDENNE	**Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX** isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr. Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03.26.66.20.25 (20.21)
CORSE	**Paul MEDURIO** paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)
FRANCHE COMTE	**Julien SAUVAYRE** julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Besançon Tél : 03.81.47.75.46 (75.36)
GUADELOUPE	**Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05.90.99.60.39 (60 17) Fax : 05.90.99.09.10
GUYANE	**Délégué régional Formco :** **Mme Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr **Délégué régional GRAF :** **Mme Fanny PAYET** fanny.payet@educagri.fr	DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05.94.29.63.71 Fax : 05.94.29.63.63 LEGTA de Macouria Tel : 05.94.38.76.26 Fax : 05.94.38.76.25
ILE-DE-FRANCE	**Nathalie NICOL** **nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr** Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01.41.24.17.78 (17.01)

LANGUEDOC-ROUSSILLON	**Jacky BRETAGNE** jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Montpellier Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18)
LIMOUSIN	**Véronique DELGOULET** veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF Limoges Tél : 05. 55.12. 92..73
LORRAINE	**Roberte MORLOT** roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Metz Tél : 03.55 74 11 08 (11 09)
MARTINIQUE	**Julie ALCINDOR** julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	**Carmen NICOLLET** carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37
MIDI-PYRENEES	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61.84 (62.03 / 62.18) Fax : 05.61.10.61.75
NORD PAS-DE-CALAIS	**Patrick SENECHAL** patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Lille Tél : 03.62.28.40.86 (40.87)
PICARDIE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF Amiens Tél : 03.22.33.55.49 (55.36)
BASSE NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF Caen Tél : 02.31.24.97.16 (98.97) Fax : 02.31.24.99 11
HAUTE-NORMANDIE	**Valérie GARNIER** valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Rouen Tél : 02.32.18.94.03 (94 29)
PAYS DE LA LOIRE	**Pierre HERVOUET** Pierre.hervouet@agriculture.gouv..fr Assistant : François SOUCHARD **Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER** jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)
POITOU-CHARENTES	**Séverine ETCHESSAHAR** severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr Assistantes : Cécile DURIVAULT Nadia COUTANCEAU-METAY	DRAAF Poitiers Tél : 05.49.03.11.27 (11.23)

ANNEXE 2

REUNION	**Pascal NOUVET** pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel 02.62.30.88.53 (89.47)
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 (36.34 / 36.33)
RHÔNE-ALPES	**Nathalie DELDEVEZ** nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS Isabelle ANSELME	DRAAF Lyon Tél : 04.78.63.13.08 (13.13)
ADMINISTRATION CENTRALE	**Chrystelle ARCHE** chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01.49.55.55.10 (60 79)